

Connexions Durables

CSRD, communication volontaire,
biodiversité et engagements
sociétaux

RETOUR SUR LA CSRD

Décryptage d'expert

FOCUS SUR LA COMMUNICATION VOLONTAIRE

Une démarche à forte valeur ajoutée

LES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Une opportunité stratégique ?

Édito



Stéphane BERNARD-MIGEON
Président de Crowe France

Dans un environnement économique encore marqué par les incertitudes (inflation, tension sur les financements, mutation rapide des chaînes de valeur) nos entreprises doivent sans cesse s'adapter. Cette adaptation ne peut plus se limiter à la recherche de performance immédiate : elle doit intégrer la durabilité comme facteur clé de résilience et de création de valeur. La CSRD, les nouvelles réglementations environnementales ou encore les attentes accrues des investisseurs et des citoyens ne sont pas de simples contraintes : elles dessinent le cadre d'une économie plus robuste, où la transparence et la responsabilité deviennent synonymes de confiance. Chez Crowe France, nous avons la conviction que la durabilité est un investissement stratégique. Elle protège le capital immatériel des organisations : leur réputation, leur attractivité, la fidélité de leurs talents, tout en assurant leur compétitivité sur le long terme. Cet engagement est au cœur de notre mission d'accompagnement auprès des dirigeants. Préserver la valeur, c'est désormais penser au-delà du court terme : c'est inscrire chaque décision dans un horizon durable.

À l'heure où les entreprises affrontent une conjoncture économique exigeante et parfois fragile, il est essentiel de rappeler que la durabilité n'est pas un luxe, mais un levier de pérennité. Les évolutions réglementaires, qu'il s'agisse de la CSRD, des règles sur la biodiversité ou de la déforestation, traduisent une dynamique irréversible : celle d'une économie où l'impact sociétal et environnemental devient indissociable de la performance.

Notre rôle, au sein du comité de durabilité, est de soutenir cette transition et d'accompagner les entreprises dans leur cheminement. Les initiatives volontaires, comme la labellisation RSE, les démarches de société à mission ou encore les partenariats solidaires, montrent que la durabilité n'est pas seulement une réponse à des obligations légales, mais aussi un formidable moteur d'innovation et de différenciation.

Préserver la valeur, c'est préserver les écosystèmes, renforcer la cohésion sociale et offrir aux générations futures un avenir soutenable. Ensemble, continuons à faire de la durabilité une boussole stratégique, un engagement collectif et une source de fierté partagée.



Sarah GUEREAU
Responsable du Comité de Durabilité de Crowe France

Sommaire - Connexions Durables

P3-4.....Focus sur la CSRD

P5-6.....Communiquer volontairement un rapport de durabilité : une démarche à forte valeur ajoutée

P7.....Biodiversité : un enjeu vital et stratégique pour les entreprises

P8-9.....Les engagements volontaires sociétaux : au-delà de la conformité, une opportunité stratégique

RETOUR SUR LA CSRD

Une directive en mutation au coeur de la stratégie durable européenne

La directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), adoptée en 2022, marque une avancée majeure dans la régulation du reporting extra-financier.



DES OBLIGATIONS DE REPORTING ÉTENDUES ET NORMALISÉES

La CSRD introduit des exigences de reporting détaillées, basées sur le principe de la double matérialité. Les informations à publier sont structurées selon les normes européennes de reporting de durabilité (ESRS), couvrant les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, avec plus de 80 exigences de divulgation.

UN CALENDRIER D'APPLICATION PROGRESSIF

La mise en œuvre de la CSRD s'effectue par vagues successives, en fonction de la taille et du statut des entreprises :

- Vague 1 : à partir de l'exercice 2024 (rapport publié en 2025), pour les entreprises déjà soumises à la NFRD.
- Vague 2 : initialement prévue pour 2025, elle a été repoussée à l'exercice 2027 (rapport en 2028).
- Vague 3 : concernant les PME cotées, elle est reportée à l'exercice 2028 (rapport en 2029).

CHIFFRES CLÉS

Indicateur	Valeur
Entreprises concernées par la CSRD	Environ 50 000 dans l'UE
Points de données à collecter	Jusqu'à 1 200 par entreprise
Seuils d'application initiaux	>250 salariés, >40 M€ CA ou >20 M€ bilan
Nouveaux seuils proposés par la directive Omnibus (avril 2025)	>1 000 salariés, >450 M€ CA
Date d'entrée en vigueur de la CSRD	Janvier 2023
Date de publication des premiers rapports	2025 (exercice 2024)

ZOOM SUR LE PROJET DE DIRECTIVE OMNIBUS : VERS UNE ADAPTATION DE LA CSRD

Face à la complexité croissante du reporting de durabilité, la Commission européenne a présenté en 2024 un projet de directive Omnibus adopté en avril 2025. Il vise à :

- Alléger la charge administrative des entreprises intermédiaires.
- Reporter de deux ans les obligations pour les vagues 2 et 3.
- Relever les seuils d'application pour exclure certaines ETI.
- Différer certaines normes ESRS sectorielles à 2026 voire 2028.

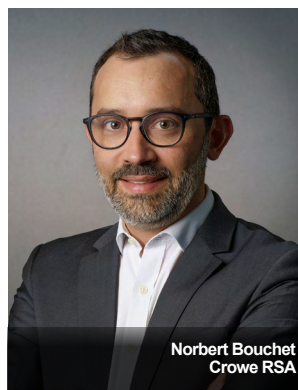
Ce compromis vise à maintenir l'ambition de durabilité de l'Union européenne, tout en prenant en compte les capacités réelles de mise en œuvre des entreprises.

FRISE CHRONOLOGIQUE DE LA CSRD

Année	Événement
2014	Adoption de la directive NFRD
2022	Adoption de la directive CSRD
2023	Entrée en vigueur de la CSRD
2024	Début du reporting pour la vague 1
2025	Publication des premiers rapports - Adoption de la directive Omnibus
2027	Début du reporting pour la vague 2
2028	Début du reporting pour les PME cotées
2029	Publication des rapports des PME cotées

La CSRD représente une avancée structurante vers une économie européenne plus durable. Malgré les assouplissements récents, elle demeure un levier puissant de transformation. Les entreprises doivent anticiper ces mutations en structurant leurs systèmes d'information ESG et en s'appropriant dès maintenant les normes ESRS, pour répondre aux attentes des parties prenantes et contribuer efficacement à la transition écologique.

Communiquer volontairement un rapport de durabilité : une démarche à forte valeur ajoutée



Face aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), la publication d'un rapport de durabilité n'est plus l'apanage des grandes entreprises.

Si la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) imposera prochainement une transparence accrue à de nombreuses entités, les dernières discussions autour de la directive dite "Omnibus" pourraient restreindre le champ d'application initialement prévu, en rehaussant les seuils. Ainsi, un nombre significatif de PME pourrait éviter temporairement l'obligation réglementaire, sans pour autant échapper aux attentes croissantes du marché.

Dans ce contexte, la communication volontaire d'un rapport de durabilité devient pour les PME un levier stratégique de différenciation, de crédibilité et d'anticipation, en particulier vis-à-vis des clients grands comptes, des investisseurs ou des partenaires publics.

UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LES PME : RÉPONDRE AUX ATTENTES ET ANTICIPER L'AVENIR

Publier un rapport de durabilité volontairement, c'est :

- Répondre aux attentes croissantes des clients, donneurs d'ordre, financeurs ou investisseurs ;
- Obtenir de meilleures conditions d'emprunts ;
- La possibilité de réduire le coût de ses primes

d'assurances en prouvant sa gestion des risques ;

- Renforcer la marque employeur et attirer des talents sensibles aux engagements RSE ;
- Anticiper les exigences réglementaires ou contractuelles à venir.

Mais aussi un outil de pilotage interne puissant :

- En objectivant ses performances extra-financières, l'entreprise se donne les moyens de s'améliorer, d'évaluer ses risques ESG ;
- Et de formaliser sa stratégie durable.

Pour aider les PME à structurer et valoriser leur engagement en matière de durabilité, l'EFRAG a conçu les normes VSME : un cadre volontaire, clair et proportionné. Véritable levier stratégique, ce cadre permet aux PME de communiquer efficacement sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, réellement pertinents pour leur activité. Énergie, gestion des déchets, conditions de travail, éthique... autant de dimensions désormais accessibles à travers un référentiel spécifique aux PME.

Dans un environnement économique où les attentes sociétales évoluent rapidement, la transparence volontaire devient une preuve de maturité et de responsabilité. Et demain, elle pourrait bien devenir un avantage concurrentiel décisif.

Durabilité volontaire : les chiffres clés en France :

- 67 % des dirigeants PME-ETI déclarent être attentifs aux enjeux environnementaux de leur entreprise (source : Bpifrance, Plan Climat, 2024).
- 72 % des jeunes diplômés se disent prêts à refuser un emploi dans une société jugée non responsable (baromètre IPSOS, 2022).
- 82% des PME affirment être sollicitées en matière de responsabilité sociétale des entreprises par leurs clients (source : Bpifrance, étude « RSE : la parole aux fournisseurs », 2020)

Interview de Christelle Masse

Directrice de la performance durable chez STID

Secteur : solutions sécurisées d'identification sans contact
Taille : 200 salariés
Chiffre d'affaire : 27M€
Statut juridique : SAS



Q : Pourquoi avoir engagé votre entreprise dans la réalisation d'un rapport de durabilité ?

Christelle Masse : Cela nous est apparu comme évident, étant donné nos convictions et la forte implication de notre Direction, représentée par M. Vincent Dupart, dans notre stratégie RSE. Nous voulions avant tout nous préparer à la CSRD, en anticipant les problématiques qui allaient émerger. Même si nous n'y étions pas encore soumis, l'idée était de ne pas attendre les contraintes liées. Entre temps, les normes VSME sont apparues et nous ont semblé être une réelle opportunité. Nous avons donc décidé de construire notre rapport en nous basant sur ces dernières.

Q : Pourquoi s'appuyer sur les normes VSME ?

C.M. : Les VSME nous ont donné un cadre clair et reconnu. Sans elles, la durabilité peut sembler trop vaste, voire abstraite. Avec les VSME, nous avons pu sélectionner des indicateurs pertinents, comparables et surtout alignés avec les recommandations européennes. Cela permet de rassurer nos parties prenantes et de constituer également un moyen de crédibiliser notre communication externe.

Q : Comment avez-vous structuré votre démarche pour élaborer votre rapport de durabilité ?

C.M. : Nous avons adopté une approche progressive sur deux ans ;

- En 2023, nous avons travaillé sur la définition de nos axes prioritaires, d'abord avec les parties prenantes internes, puis avec les externes (investisseurs, banques, fournisseurs, clients, CAC, ainsi qu'une fondation dont nous sommes cofondateurs). Nous avons même personnifié notre stratégie RSE en lui donnant un nom : RISE. RISE transmet notre engagement et notre volonté d'agir durablement avec nos collaborateurs et partenaires.
- En 2024/2025, une fois les enjeux définis, nous avons rédigé le rapport, puis sollicité notre commissaire aux comptes, pour s'assurer de la conformité de notre rapport avec les normes VSME.

Q : Quels bénéfices avez-vous constaté ou qu'attendez-vous de cette démarche ?

C.M. : Le rapport nous aide à mieux piloter l'entreprise et à valoriser ce qui est déjà fait, notamment en matière d'éco-conception et d'innovation. Il contribue aussi à attirer des jeunes talents et à répondre aux attentes des clients. Le fait de s'appuyer sur un standard comme les VSME apporte une légitimité supplémentaire : nous ne présentons pas simplement des initiatives, nous les inscrivons dans un référentiel reconnu.

Q : Quels freins avez-vous rencontrés ?

C.M. : Le manque de temps est le frein principal. Il reste parfois difficile de définir certains indicateurs, mais le fait de disposer d'un standard comme les VSME nous a clairement simplifié la tâche.

Q : De manière générale qu'est-ce qui, selon vous, a facilité l'intégration de la durabilité chez STID ?

C.M. : Dès le début, nos dirigeants ont été précurseurs dans la prise en compte de ces enjeux. Cela fait véritablement partie de notre culture d'entreprise. La RSE n'est pas perçue comme une contrainte, mais comme un levier d'innovation et une manière de donner envie à nos partenaires, voire à nos concurrents, de s'engager dans la même voie.

Q : Selon vous, quelles sont les perspectives pour les PME en matière de durabilité ?

C.M. : Je suis convaincue que les rapports de durabilité deviendront progressivement un standard sectoriel, d'abord pour les entreprises fortement émettrices de CO₂, puis pour l'ensemble des PME. Les normes VSME sont une réelle opportunité, car elles offrent un cadre simplifié et pragmatique. Je pense que la mutualisation entre PME, notamment dans notre cas via des alliances comme la SPAC, sera un atout pour partager les bonnes pratiques.

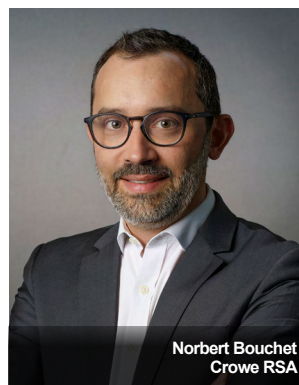
Q : Enfin, quel regard portez-vous sur la RSE en général ?

C.M. : La RSE doit s'intégrer directement dans le métier de chacun. Il s'agit de donner envie aux collaborateurs de porter cette démarche au quotidien. Pour que ce soit viable, il faut une réelle implication de la direction et la capacité à montrer à chacun où se situe la RSE dans son travail.



Biodiversité : un enjeu vital et stratégique pour les entreprises

La biodiversité conditionne directement l'activité économique : la préserver, c'est réduire les risques et renforcer la compétitivité des entreprises.



PRÉSERVER LE VIVANT, UNE URGENCE PARTAGÉE

La biodiversité, définie par l'article L.110-1 du Code de l'environnement comme la variété des organismes vivants et de leurs interactions, est aujourd'hui menacée par les activités humaines. Déforestation, artificialisation des sols, pollution ou surexploitation des ressources fragilisent les écosystèmes. Pourtant, près de 50 % du PIB mondial dépendent directement ou indirectement de la nature (Forum économique mondial). La perte de biodiversité n'est donc pas seulement un défi écologique : c'est aussi un risque économique et stratégique pour les entreprises.

UN ENJEU ÉCONOMIQUE ET COMPTABLE

Depuis l'entrée en vigueur de la directive CSRD (2022/2464/UE), les grandes entreprises et, progressivement, les PME cotées doivent publier des informations détaillées sur leurs impacts environnementaux. La norme ESRS E4 «Biodiversity and ecosystems», adoptée par le règlement délégué (UE) 2023/2772, impose une transparence accrue : identification des pressions exercées (pollution, consommation de ressources, artificialisation), dépendances des modèles économiques vis-à-vis des écosystèmes, et plans d'action pour la restauration. Elle oblige également à rendre compte de la localisation des activités en zones sensibles pour la biodiversité. Toutefois, il convient de noter que cette norme est susceptible de faire l'objet d'ajustements dans les mois à venir, dans le cadre de la réforme des ESRS annoncée par la Commission européenne, afin d'en simplifier et d'en clarifier l'application.

Pour les PME, l'EFRAG a publié la norme VSME (Voluntary Standard for SMEs), qui propose une approche simplifiée et volontaire. Le module B6 – Biodiversity and ecosystems leur permet de

communiquer sur leurs interactions significatives avec la nature, en particulier lorsqu'elles dépendent de ressources naturelles ou opèrent dans des zones à enjeu écologique. Cette démarche volontaire constitue un signal positif envers les investisseurs, les partenaires commerciaux et les banques.

UN CADRE RÉGLEMENTAIRE RENFORCÉ

En complément des normes de reporting, la législation nationale et européenne encadre directement la biodiversité¹ : Ces obligations répondent également à l'Accord mondial de la biodiversité (COP15 – Kunming-Montréal, 2022), qui fixe l'ambition de protéger 30 % des terres et des mers d'ici 2030.

DES OPPORTUNITÉS CONCRÈTES POUR LES ENTREPRISES

Agir en faveur de la biodiversité n'est pas seulement une contrainte réglementaire : c'est aussi une opportunité de performance et d'innovation :

- Réhabilitation de friches industrielles en espaces naturels.
- Mise en place de politiques d'achats responsables (traçabilité des matières premières, respect de la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 sur la déforestation importée).
- Développement de labels environnementaux (ISO 14001, label bas-carbone) qui valorisent les démarches auprès des clients et investisseurs.

En intégrant la biodiversité dans leur stratégie, les entreprises réduisent leurs risques, renforcent leur attractivité et s'alignent sur les meilleures pratiques internationales.

¹ Articles L.411-1 et suivants du Code de l'environnement, Stratégie nationale biodiversité 2030, Règlement européen 2020/852 sur la taxonomie verte.

Les engagements volontaires sociétaux : au-delà de la conformité, une opportunité stratégique



Les démarches sociétales volontaires dépassent désormais la conformité : elles s'imposent comme un levier de performance, de crédibilité et d'engagement durable.

QUAND SOLIDARITÉ RIME AVEC PERFORMANCE GLOBALE

Dans un contexte économique en mutation profonde, les entreprises françaises sont confrontées à des attentes croissantes de leurs parties prenantes. Au-delà des obligations réglementaires, les engagements volontaires sociétaux émergent comme un levier différenciant, permettant de conjuguer impact positif et création de valeur. Labels sociaux, statut de société à mission, notations éthiques : ces démarches volontaires ne sont plus l'apanage des grands groupes mais deviennent accessibles et pertinentes pour les PME et ETI de tous secteurs.

L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL : UN MOUVEMENT D'AMPLEUR CROISSANTE

Près de 39% des entreprises françaises disposent aujourd'hui d'au moins un label, certification ou notation RSE, témoignant d'une prise de conscience généralisée. Cette tendance s'inscrit dans un mouvement plus large où les entreprises cherchent à matérialiser leurs engagements par des démarches structurées et reconnues. À titre d'exemple, nous pouvons citer le statut d'entreprise à mission, introduit par la loi Pacte de 2019, qui permet d'inscrire la raison d'être dans les statuts ; les labels sectoriels ou généralistes comme Lucie 26000 (basé sur l'ISO 26000), B Corp, ou Engagé RSE ; et les notations

comme EcoVadis qui évaluent les performances environnementales, sociales et éthiques des organisations.

Cette multiplication des référentiels répond à une demande croissante des donneurs d'ordres, des investisseurs et des consommateurs, mais aussi à une conviction managériale : l'engagement sociétal peut être source d'innovation, d'attractivité des talents et de résilience économique.

COMMENT LES ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX CRÉENT DE LA VALEUR

Au-delà de l'image, les engagements volontaires génèrent des bénéfices économiques mesurables. Sur le plan commercial, ils constituent un avantage concurrentiel décisif : 75% des donneurs d'ordres intègrent désormais des critères RSE dans leurs appels d'offres, et la notation EcoVadis devient un prérequis pour accéder à certains marchés, notamment à l'international.

La dimension RH n'est pas en reste : les entreprises engagées constatent une réduction de 25% du turnover et un taux d'attractivité candidats en hausse de 30%. Dans un contexte de tensions sur les compétences, la raison d'être et les engagements sociétaux deviennent des arguments de recrutement et de fidélisation majeurs, particulièrement auprès des nouvelles générations.

Sur le plan financier, les bénéfices sont multiples : accès facilité au crédit bancaire et aux financements à impact, réduction des coûts opérationnels par l'efficacité énergétique et la gestion optimisée des ressources, diminution

des primes d'assurance grâce à une meilleure maîtrise des risques. Certaines études démontrent également une surperformance boursière de 4 à 6% pour les entreprises les mieux notées sur les critères ESG.

Enfin, les engagements sociétaux renforcent la résilience de l'entreprise face aux crises. En anticipant les réglementations futures, en diversifiant les sources de création de valeur et en tissant des relations durables avec l'ensemble des parties prenantes, l'entreprise sécurise son modèle économique à long terme.

L'EXEMPLE INSPIRANT DU SOUTIEN AU COURS ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

Les engagements sociétaux se concrétisent également dans des partenariats durables avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Le soutien apporté par certaines entreprises au Cours Antoine de Saint-Exupéry, illustre parfaitement cette dimension solidaire des engagements volontaires. Cette école indépendante, située à Asnières-sur-Seine et créée en 2015, fait partie du réseau Espérance banlieues qui apporte aux quartiers prioritaires une solution éducative alternative adaptée à leurs besoins.

Ce partenariat va au-delà du simple mécénat : il témoigne d'un engagement durable dans la transformation sociale des territoires, renforce le lien entre l'entreprise et son écosystème local, et mobilise les collaborateurs autour de valeurs partagées. Il illustre parfaitement comment une PME ou une ETI peut, à son échelle, contribuer à des enjeux sociétaux majeurs tout en renforçant sa marque employeur et son attractivité.

Notre conviction

Les engagements volontaires sociétaux représentent une opportunité stratégique pour les entreprises. En les accompagnant dans la structuration de leurs démarches, depuis le diagnostic jusqu'à la labellisation ou la notation, nous contribuons à bâtir une économie plus responsable, plus résiliente et plus robuste.

Ont contribué à ce numéro : Stéphane BERNARD-MIGEON (Crowe France), Sarah GUEREAU (Crowe Fideliante)
Boubacar DIALLO (Crowe Cogefis), Guillaume MAURIN (Crowe RSA), Norbert BOUCHET (Crowe RSA)
Jean-Baptiste COTTENCEAU (Crowe SMT), Laure MARCEROU (Crowe RSA)

Maquette : Lola Deshayes
Crédits photos : Pexels

Crowe France
22 rue de Londres 75009 Paris
www.crowe.com - rse@crowe-france.fr